

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 11 Juillet 2016 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 4 Juillet 2016

Le Maire,

Jean RICHARD



Séance du 11 Juillet 2016

L'an deux mille seize, le onze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Mesdames Claudine BAUDIN, Monique GUERRIER, Nicole LEDRAPPIER, Corine PERRIN et MM. Etienne CURIEN, Alexandre JACQUIN, Ludovic DAVAL, excusés. Mme Isabelle JACQUOT, absente.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Monsieur Frédéric MATHIOT ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions.



OBJET : Approbation du compte rendu de la séance précédente

49/2016

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

◇ ◇ ◇

Urbanisme

2.3

OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été confiées

50/2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les immeubles cadastrés :

- Section BH n° 313 et 316 lieudit « Le Paquet » en nature de bâtiment et appartenant à la SCI des Prés Gérard,
- Section AD n° 46, 311 et 415 sis Passage du Bourgeau en nature de maison et appartenant à Monsieur Hervé ANDRE,
- Section AD n° 414, 312 et 486 lieudit Champs Hocot en nature de terrain et appartenant à MM. ANDRE Hervé et Patrick
- Section BL n° 396 sis 2 Rue de Cavour en nature de maison et appartenant à Monsieur Denis GRAVIER,
- Section AE n° 693 sis 6 Rue de la Croix en nature de maison et appartenant à Madame Véronique MONNIN,
- Section AD n° 31, 33, 361, 462, 464, 566 sis 45 Grande Rue en nature de maison et appartenant aux conjoints PERRIN,
- Section AD n° 303, 333 et 346 sis Les Rabeaux en nature de maison et appartenant aux conjoints ARNOULD.

L'article L.2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.



Décisions budgétaires

7.1

OBJET : Contribution de la commune au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif

51/2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n° 04-2016, le Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif a fixé le montant de la contribution de la Commune à 80,00 €.

Il nous appartient de décider d'affecter la somme de 80 € au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2016.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire une somme de 80 € (quatre vingt euros) qui sera imputée à l'article 6554 € « Contribution aux organismes de regroupement » budget principal de l'exercice en cours.



Aliénations

3.2

OBJET : Vente d'une parcelle de terrain Zone d'Activité du Maxard :
Modification de la délibération du 14.12.2015

52/2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération du 14 décembre 2015, nous avons décidé la vente de la parcelle cadastrée section BC n° 911 située Zone du Maxard à la Société TRANSPORTS GRANDCOLAS et Fils au prix de 3 € du m².

Toutefois, compte tenu des travaux à réaliser pour la remise en état du terrain, nos commissions « Activités Economiques » et « Finances », réunies le 6 juin 2016, proposent de ramener le prix de vente à une somme forfaitaire de 10 000 €.

Je vous invite à bien vouloir approuver cette proposition.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition faite par la Commission des Finances.
- Décide de ramener le prix de vente de la parcelle cadastrée section BC n° 911 située Zone du Maxard à la somme forfaitaire de 10 000 € (dix mille euros).
- Dit que le terrain est vendu en l'état actuel.



Contributions budgétaires

7.6

OBJET : Adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale

53/2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Monsieur le Maire présente la création de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 22 juillet 2013.

L'objectif de l'AGENCE est de trouver une solution aux collectivités adhérentes pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, du bâtiment et de la voirie. L'adhésion à l'AGENCE est soumise à cotisation : le recours aux prestations de l'AGENCE fait l'objet d'une rémunération au coup par coup suivant la nature de la mission confiée à l'AGENCE.

L'AGENCE DEPARTEMENTALE est un établissement public administratif départemental en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'AGENCE, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire et un Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- DECIDE d'adhérer à l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE.

➤ AUTORISE le Maire à signer tous les actes administratifs émanant de conventions prises avec l'ATD 88.



Décisions budgétaires

7.1

OBJET : Octroi des subventions aux associations

54/2016

Madame Claudine DERVAUX, Adjointe Déléguée aux Finances, expose :

Lors de sa réunion du 4 juillet 2016, il a été proposé d'allouer aux associations les subventions suivantes :

Associations	Montant 2016 en €
Foot Ball Club Ajolais	
*pour les tournois 2015 et 2016	1 240
Valdajolaise Basket	
*de fonctionnement	3 800
*pour le tournoi	700
Tennis Club	800
*de fonctionnement	480
*pour l'école de tennis	320
Volley Club	410
Ass.Sportive Collège Fleurot	600
La Balle Ajolaise	400
Aïkido	380
La Valdajolaise pétanque	250
Gym et Détente	350
Val Gym douce	200
Tir à l'Arc	350
Harmonie Jeanne d'Arc	
*de fonctionnement	2 100
*directeur	7 330
Les Amis de la Nature	
*de fonctionnement	400

*exceptionnelle	540
Pêche et pisciculture	300
Amicale Donneurs de Sang	800
A.D.M.R.	1 480
Maison des Jeunes et de la Culture	15 000
APE Ecoles Publiques	1 500
FSE Collège Fleurot	450
Assoc.Parents d'Elèves Ste Marie	
*de fonctionnement	810
Echo du Val de Joie	400
Artistes de la Vallée de la Combeauté	350
Val Roumanie	375
Amicale du Personnel Municipal	2 300
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500
Amicale des Sapeurs-Pompiers (retraités)	960
Val Club des Anciens	230
Scrabble ajolais	175
Association "Rayon de Soleil"	200
Rando Découverte au Pays d'Hérival	160
Le Pays du Chalot	525
T'es à Travers	160
Les Passe Temps Ajolais	160
JMMR (Jean-Marc Moto Racing)	220
UNC-AFN	150
Médaillés Militaires	
*de fonctionnement	95
*exceptionnelle	120
Conjoints survivants	135
FNATH (Accidentés du Travail)	100
ARHPS (Retraités de l'Hôtellerie)	25
Vie Libre (section Luxeuil)	60
Sports et Santé des Hautes-Vosges	100
Scouts de France	70
ADAVIE	200
Institut des Sourds de la Malgrange	100
Association de Soutien pour la restauration de l'église de Plombières-les-Bains	200

Je vous invite à bien vouloir approuver ces propositions.

Après avoir entendu l'exposé de Madame DERVAUX et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (à l'exception de la subvention à l'Association de Soutien pour la restauration de l'église de Plombières-les-Bains pour laquelle M. David VANCON s'abstient,

➤ Approuve les propositions faites par la Commission des Finances et décide d'allouer les subventions précitées.



Décisions budgétaires

7.1

OBJET : Fixation des différents tarifs

55/2016

Madame Claudine DERVAUX, Adjointe aux Finances, expose à l'Assemblée :

Lors de sa réunion du 4 juillet 2016, notre Commission des Finances a proposé de ne pas modifier les différents tarifs, à l'exception :

- du prix de vente du m³ d'eau qui est porté à 1,20 € le m³
- du montant de la redevance d'assainissement qui est porté à 1,40 € le m³
- du droit de raccordement au réseau d'eau qui est porté à 500 €
- du droit de raccordement au réseau d'assainissement qui est porté à 500 €
- du forfait vidange de fosses toutes eaux ou septiques qui est porté à 55 €

Je vous invite à bien vouloir approuver ces propositions.

Après avoir entendu l'exposé de Madame DERVAUX et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les propositions faites par la Commission des Finances.
- Dit que les différents tarifs précités sont votés hors taxes.



Décisions budgétaires

7.1

OBJET : Modifications de crédits

56/2016

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de modifier comme suit les crédits du budget de l'exercice en cours :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement Dépenses

Article 66111-01	Intérêts des emprunts	+ 4 120,00 €
Article 023-01	Virement à la section d'investissement	+ 17 680,00 €

Fonctionnement Recettes

Article 74121-01	Dotations de solidarité rurale Taxes foncières et d'habitation	+ 21 800,00 €
------------------	---	---------------

Investissement Dépenses

Article 1641-01	Emprunts en euros	+ 17 680,00 €
Article 2313-01	Constructions	+ 4 908,55 €

Investissement Recettes

Article 021-01	Virement de la section de fonctionnement	+ 17 680,00 €
Article 2031-01	Frais d'études	+ 3 556,80 €
Article 2033-01	Frais d'insertions	+ 1 351,75 €

BUDGET EAU

Investissement Dépenses

Article 2315	Installations, matériels et outillages techniques Op. 112 Réseau Faymont	+ 10 000,00 €
--------------	--	---------------

Investissement Recettes

Article 1641	Emprunts en euros	+ 10 000,00 €
--------------	-------------------	---------------

◇ ◇ ◇

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.1

OBJET : Modification du tableau des effectifs

57/2016

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

➤ Décide de transformer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à 15 heures par semaine en un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à 15 heures par semaine.



Décisions budgétaires

7.1

OBJET : Création d'une commission d'analyse budgétaire

58/2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Lors des travaux de préparation du budget 2016, nous avons évoqué la constitution d'une commission chargée de faire des propositions d'économies.

J'invite les conseillers municipaux qui souhaitent participer à cette commission à bien vouloir se faire connaître et précise que les adjoints et moi-même ne participeront pas aux réunions de cette commission.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Messieurs Alain CANTOT
 Ludovic DAVAL
 François ROUSSE
 Alain LAMBOLEY
 Patrick SIMONIN
 Julien FERNANDEZ
 David VANCON

constitueront cette commission.

Le Maire,

Jean RICHARD

Les Conseillers Municipaux,

Claudine DERVAUX,

Jean-Claude LECHARPENTIER,

Frédéric MATHIOT,

Karine NURDIN,

Lucien ROMARY,

Claudine BAUDIN,

excusée

Yvonne GURY,

Francette GALMICHE,

Jean-Claude BRIGNON,

Etienne CURIEN,

excusé

Monique GUERRIER,

excusée

Myriam GUIGNON,

Nadine FLEUROT,

François ROUSSE,

Nicole LEDRAPPIER,

excusée

Corine PERRIN,

excusée

Alain LAMBOLEY,

Patrick SIMONIN,

Isabelle JACQUOT,

absente

Alexandre JACQUIN,

excusé

Alain CANTOT,

David VANCON,

Ludovic DAVAL,

excusé

Julien FERNANDEZ,

Monsieur le Maire du VAL-d'AJOL constate que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016 comprenant toutes les délibérations prises par cette Assemblée dans ladite séance, a été affiché le 18 juillet 2016, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean RICHARD